

# PRIME DE PARTICIPATION 2019

La Réserve Spéciale de Participation (RSP) s'élève en 2019 à 126,1 M€, elle est à répartir entre les salariés des sociétés du groupe AIRBUS GROUP adhérentes ayant au minimum 3 mois d'ancienneté en 2019. La part fixe s'élève à **1 524,94 €** pour une année complète de présence en 2019, à laquelle s'ajoute **1,6742% du salaire annuel brut de chaque salarié.**

Suite à l'application de l'ordonnance du 25 mars 2020 pour faire face au COVID 19 la direction a fait le choix de reporter le versement de la prime de participation à fin novembre.

Brut annuel	Part fixe Brut	Part variable brute 1,6742 % du salaire brut	Participation 2019 brute	Participation nette CSG / CRDS 9,7 %
20 000 €	1 524,94 €	334,84 €	1 859,78 €	1 679,38 €
30 000 €	1 524,94 €	502,26 €	2 027,20 €	1 830,56 €
35 000 €	1 524,94 €	585,97 €	2110,91 €	1 906,15 €
40 000 €	1 524,94 €	669,68 €	2 194,62 €	1 981,74 €
60 000€	1 524,94 €	1 004,52 €	2 529,46 €	2 284,10 €
80 000 €	1 524,94 €	1 339,36 €	2864,30 €	2 586, 46 €

## CHOIX DU VERSEMENT :

Envoi des notifications et mise à disposition dans le coffre-fort électronique (Digiposte) fin septembre 2020. Choix des salariés fin octobre /début novembre .

- paiement direct sur salaire de Novembre,
- placement sur le CET,
- placement sur PEG,
- Placement PERCO, abondé de 40 % avec plafond de 600 € pour l'année ( y compris les placements éventuels de l'intéressement au titre des versements volontaires) exonéré de l'impôt sur le revenu.

**Attention, si le salarié ne précise pas de choix, la prime est automatiquement versée sur le PEG et le PERCO à 50/50.**

## COMMENTAIRES CGT :

La participation est un dispositif légal de partage des richesses créées par les salariés. Nous sommes contre l'application qui en est faite à Airbus avec une hiérarchisation de la participation en fonction du brut annuel. Le salaire répond déjà à la reconnaissance des qualifications en étant hiérarchisé.